



60 ans après la loi Debré, la séparation scolaire de la jeunesse a affaibli la République

Le 19 juin 1960, la proclamation du Serment de Vincennes a rassemblé 400 000 personnes et près de 11 millions de pétitionnaires * contre la loi Debré.

Ce serment de Vincennes condamne le financement par l'Etat de la séparation scolaire des enfants et demande son abrogation pour que l'effort de la République soit exclusivement consacré à l'école de la république, l'école publique laïque.

En cette année du soixantième anniversaire de la Loi Debré, qui institutionnalise le financement public des établissements d'enseignement privés, le CNAL a demandé à la Cour des Comptes qu'une évaluation de cette politique publique soit enfin établie afin d'en connaître le coût, et savoir si elle rend un réel service à la nation.

Alors que toutes les enquêtes s'accordent à dire que la mixité scolaire est un facteur d'amélioration des compétences de tous, et en particulier des élèves qui n'ont pas la réussite scolaire en héritage, le dualisme scolaire, financé par la puissance publique, constitue un écran entre les jeunes de notre pays, et affaiblit notre République où désormais, les inégalités scolaires sont solidifiées. Ces inégalités, sur lesquelles la crise sanitaire a jeté une lumière crue, désespèrent une partie de notre population. Ce refus de la séparation des jeunes de notre pays, proclamé depuis 60 ans, a aujourd'hui une résonance accrue, face aux risques croissants de replis communautaires et de tentations populistes, qui s'enracinent dans les conséquences des crises.

Pour les organisations constitutives du CNAL, l'Education, porteuse d'humanisme universel, est un rempart naturel contre la menace identitaire, fondamentaliste et nationaliste. Ainsi, la lutte contre les inégalités scolaires doit faire l'objet d'un combat sans répit, au risque de froisser ceux qui, de tous bords, refusent l'élargissement de la base sociale de la réussite scolaire

L'Ecole que nous voulons doit réunir les enfants et adolescents dans un projet pédagogique commun fondé sur la coopération, la solidarité et le respect de l'environnement.

L'Ecole que nous voulons doit être protégée des logiques compétitives, créatrices d'individualisation du rapport à l'Ecole, de marchandisation et d'entre-soi.

L'Ecole que nous voulons doit être la maison de tous au plus près des territoires : personnels d'enseignement et d'éducation, parents, élus, associations complémentaires d'éducation populaire, reliés par une vision partagée des besoins des jeunes.

L'Ecole que nous voulons garantit à tous les élèves la liberté de conscience. Elle leur permet de forger leur personnalité à l'abri des prosélytismes, d'exercer leur libre arbitre et de faire l'apprentissage de la citoyenneté.

La République est laïque, son école est l'école publique laïque.

*10.813.697